

Rapport N° 2024/141

Végétaliser plus, planter mieux !

Une stratégie pour augmenter la qualité de vie et la biodiversité en ville

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 535'000.– pour la mise en œuvre de la stratégie végétalisation

Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulés : « Plan canopée », de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville » et de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! »

Nyon, le 18 août 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le rapport-préavis N° 2024/141 s'est réunie en date du 4 juin dernier. Étaient présents : Marco Carenza, Alexandre Dupuis, Jaqueline Naepflin Karlen, Marina Alberti, Jacky Colomb, Alexia Seguy, Vanessa Ischi Kaplan, Laure Damtsas, Caroline Bordier (présidente et rapporteure). Madame Taïna Pieren était excusée.

Monsieur Wahlen, Municipal en charge du Service de l'environnement, Monsieur Bodin, Chef de service du Service de l'environnement, Madame Schmutz, Municipale en charge du Service du territoire, Madame Ronconi, Cheffe de service du Service du territoire, Madame Karin Rol (mandataire) ont participé à cette séance. La Commission les remercie pour leurs explications détaillées et leurs réponses aux questions posées.

Préambule

Le rapport-préavis porte sur une demande de crédit d'investissement de CHF 535'000.- pour la mise en œuvre de la stratégie de végétalisation ainsi que CHF 355'000.- de frais d'exploitation y relatifs.

Il répond aux postulats de Monsieur le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulés "Plan canopée", de Monsieur le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé "Verdissons la ville" et de Messieurs les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé "Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés !". Il touche donc deux services (environnement et territoire).

Présentation

Le Service de l'Environnement (SDE) a été associé à la démarche de stratégie de végétalisation avec l'objectif d'établir une feuille de route pour les réalisations qui seront effectuées durant les dix prochaines années.

À Nyon, la liaison Jura-Lac est satisfaisante, mais il y a peu de liaisons est-ouest. Le maillage actuel est superposé aux chemins de mobilité douce. La végétation en ville est un atout pour le confort des habitants, amenant ombre et fraîcheur. Chacun sait que les cordons boisés sont efficaces contre les îlots de chaleur.

Les EMS, les écoles et les crèches abritant des personnes vulnérables à la chaleur ne sont pas particulièrement bien situés, et ces lieux sont déterminants pour définir les priorités de plantations à venir.

À noter que 50'000 arbres compensent les émissions de CO₂ de seulement 100 habitants. Cela n'est donc pas une mesure efficace pour compenser le CO₂, c'est une mesure contre la chaleur.

Aujourd'hui, 50% des arbres ne sont plus adaptés, ce qui nécessite des abattages d'urgence. Le choix d'espèces évolue vers des essences tolérant davantage d'épisodes extrêmes, des conditions plus sèches ou plus chaudes.

La canopée est en recul dans le périmètre urbain, suite à la création de nouveaux quartiers. Il est à noter que les mesures déjà prises pour améliorer cela par des plantations récentes n'ont pas encore développé leurs effets.

En ce qui concerne la politique de compensation sur terrain public, il s'agit d'un urbanisme négocié entre le SDT et les espaces publics. Pour les projets privés, la compensation se fait par plantation d'arbres sur terrain privé. A savoir que 18% du foncier est communal.

Stratégie : lignes d'actions communales

[l-essentiel-en-bref.pdf \(nyon.ch\)](#)

La stratégie est portée par le SAG en ce qui concerne les infrastructures générales et le Territoire et le SDI en ce qui concerne les routes.

Les ambitions sont de prendre soin, de préserver, de planter mieux et de sensibiliser les différents acteurs fonciers par un discours positif, expliquant pourquoi il faut agir et quels sont les bénéfices à attendre de cette végétalisation. Pour ce faire, des dessins, des cartes, des esquisses de paysages seront faits pour atteindre la population et les entreprises. L'objectif est d'obtenir une charpente structurante, de densifier le maillage est-ouest, de créer un accompagnement aux plantations et de faire un suivi de ces mesures.

Le besoin en ressources a été identifié : toutes les dépenses déjà engagées sont mentionnées dans les fiches de mesures et répertoriées en catégories : déjà en action, déjà réalisée, en cours ou prévue. La page de gauche explicite l'espace d'action où les mesures sont pertinentes.

Les commissaires se sont demandé si cette mesure visait à compenser le CO₂ émis par la ville de Nyon. La réponse a été négative, en effet, cette mesure n'est pas un levier efficace pour réduire le bilan carbone d'une commune, sauf à vouloir produire du bois de construction, mais il n'est pas question de cela ici.

La canopée augmentera progressivement, en fonction des projets réalisés (cf. p. 37 feuille de route).

Les principaux îlots de chaleur à Nyon se situent sur les terrains synthétiques à Colovray, qui créent de la chaleur, et sur les champs agricoles laissés sans végétation durant la canicule. La chaleur est amenée en ville par le vent, mais c'est très aléatoire en fonction des années. De même, la zone de Champ-Colin fait preuve d'une forte imperméabilisation du sol et toits.

Les plantations consisteront en 5'000 arbres supplémentaires, ainsi que de nombreux arbustes, qui agissent immédiatement sur le rafraîchissement, par un effet rapidement visible, sans qu'il ne soit nécessaire de creuser des fosses à CHF 25'000.- (cf. p. 4).

L'arrosage de ces plantes n'est pas prévu. Il est prévu de bien planter. Les jeunes arbres reprennent mieux que les gros sujets. Le choix des arbres au bon endroit est une nouvelle expertise à acquérir, dans l'espoir qu'aujourd'hui une végétation pousse et s'adapte progressivement.

Il est noté par un commissaire qu'au parc du Buis, la technique utilisée était peu aboutie, et sans arrosage, les plantations n'ont pas tenu, nécessitant 60% d'arrachage.

Pour de bonnes plantations, le bureau Terrasol est mandaté à chaque plantation. Il a analysé 650 sondages géotechniques sur tout le territoire, qui décrivent les différentes couches des sols afin de guider le choix des végétaux. Cela sera disponible sur le portail de Cartolacote à la fin de l'année.

Sous l'hypothèse que le potentiel de surface de canopée global divisé par la canopée théorique d'un arbre de 40 ans est de 75 m². Il est relevé que depuis trois ans Nyon a planté entre 4500 et 5000 arbres et arbustes. Donc en dix ans, il est possible d'atteindre l'objectif, mais cela nécessitera de trouver les surfaces pour le faire.

Il faudra de plus tenir compte de la Lat (Loi sur l'aménagement du territoire), qui préconise de densifier les villes. Mais ce n'est pas parce que l'on densifie que l'on ne végétalise pas. L'enjeu de cette stratégie est d'arriver à lier les deux choses. La Petite Prairie 3 amènera de la densification, mais il y aura de la végétation additionnelle. Idem à la Gravette. Ces projets amélioreront la situation existante.

Financement

Il est à noter que les mesures seront nécessaires durant une période qui ira au-delà du plan d'investissement, et il faut bien faire la distinction entre *fonctionnement* et *investissement*.

Mesure 1 CHF 20'000.-

Le projet "Arbres d'avenir" consiste à acquérir des graines d'espèces locales, qui poussent également dans des régions plus chaudes. Un début de pépinière a été lancé. La Ville de Lausanne propose de participer à cette filière d'approvisionnement de graines.

Mesure 6 CHF 45'000.-

Etude et adaptation des parcs existants, en vue de créer un parcours permettant de se promener de parc en parc. Les lier et étudier quelles adaptations sont pertinentes pour le réchauffement climatique. Répondre à la demande pour plus d'ombrage particulièrement sur les aires de jeux, et l'ajout de fontaines.

Mesure 7 CHF 210'000.-

Afin de mener des études pour végétaliser les quatre préaux : études d'aménagements budgétées de CHF 45'000.- à CHF 60'000.- Ces études architecturales répondent à la demande d'inclure un architecte paysagiste pour tirer parti de la densification. Pas de climatisation possible dans les écoles, mais en végétalisant les cours d'école cela pourrait rafraîchir les classes. Ce qui entraînera évidemment une maintenance supplémentaire. Concernant cette mesure, certains commissaires se sont émus que ce budget ne passe pas par la mise aux marchés publics. Il a été affirmé que la Municipalité ne choisirait pas le même mandataire pour tous les préaux, et elle a bien insisté sur le fait que chaque projet était différent, avec aucun moyen de profiter de synergies. Les chantiers seront donc étalés dans le temps et différents mandataires seront choisis chantier par chantier.

Mesure 8 CHF 120'000.-

Pour l'élaboration d'une étude de mise en valeur de l'axe vert de mobilité douce du Cossy. Il s'agit des rues qui relient l'axe vert le long du Cossy pour la mobilité douce. Cela a pour but de faire le lien entre les parcs, par un cheminement végétal ombragé du lac jusqu'à la Petite Prairie. Un diagnostic, des études d'aménagements ponctuels, des réalisations ponctuelles, à faible coût si possible...

À la question du coût de la phase suivante, il a été répondu que cela serait déterminé par le rythme des investissements.

Mesure 10 CHF 135'000.-

Pour la révision des articles généraux du RPE. La Ville de Lausanne a modifié le plan d'extension par un *règlement* contraignant qui empêche les parkings en limite de parcelle, dans le but de lutter contre l'imperméabilisation du sol. Ceci figure désormais dans le règlement de construction de la Ville. Idem à Morges et à Aigle. Il est donc possible de ne réviser que les articles généraux du règlement afin de le rendre très rapidement applicable, influant ainsi à la baisse du nombre de places de stationnement. Cette manière de faire engendre moins d'oppositions que si la Ville a

une approche article par article. Il suffit d'attendre la fin de l'enquête publique avant de pouvoir l'appliquer.

À cela s'ajoutent CHF 7'000.- par année durant 5 ans, pour la formation des collaborateurs, afin de les sensibiliser pour appliquer ces règles.

Mesure 11 CHF 50'000.-

Pour la mise en place d'un monitoring et d'un observatoire de la végétalisation.

Mesure 12 CHF 50'000.-

Pour mener des campagnes de sensibilisation. À cela s'ajoutent CHF 10'000.- pour l'élaboration d'une fiche de sensibilisation "jardins de pluie" à destination des privés, pour compléter les fiches déjà disponibles, qui seront distribuées lors de rencontres avec les promoteurs qui cherchent à améliorer leurs projets. Sachant que 82% du territoire communal est en mains privées, il a été demandé s'il y aurait un intérêt à mettre plus d'accent là-dessus. La Municipalité a répondu et pense que le montant est suffisant pour obtenir l'effet escompté. Il est en effet prévu des subventions de CHF 75'000.- par année, pour des formations des concierges. Il est aussi prévu un forfait pour mandater un expert chez les privés.

Montant total = CHF 640'000.-

Concernant les toitures végétalisées, il y aura un article exigeant cela dans le règlement communal. Cette réponse interpelle un commissaire, car cela n'est pas visible dans le document. En effet, les experts ont affirmé que la toiture n'est pas la priorité des investissements. La priorité doit être de préserver les sols.

Concernant les EPT supplémentaires, cela ne se décide pas maintenant, mais la Municipalité reviendra devant le Conseil. Les EPT seront demandés lors du crédit de réalisation. Il y a une volonté de simplifier le travail des jardiniers, mais il faudra néanmoins plus de jardiniers pour entretenir les plantations.

Les parcs quant à eux viendront lors des prochains plans d'affectation. Il faudra du temps pour les réaliser.

Les préaux ne seront plus goudronnés et tous ont besoin du même remède. Les sous-sols sont parfois encombrés, donc des études spécifiques à chacun sont utiles. Les préaux ont uniquement en commun l'objectif principal (le verdissement), mais pas le moyen d'y parvenir. La Municipalité nous a répondu par écrit que différents mandataires seraient choisis, car il semble qu'aucune synergie ne puisse bénéficier à l'ensemble des projets.

Postulat "Plan canopée":

- Fixer des objectifs d'arborisation lors des Plans d'Affectation : cela sera fait au cas par cas, car les situations sont très différentes.
- Capacité des arbres de capter le CO₂ C'est une mesure inefficace actuellement.

Postulat "Verdissons la ville" : Pourquoi la ville ne construit-elle pas sur cette surface constructible ?

Cela a été envisagé, mais abandonné, car pour l'instant il y a suffisamment de projets en route et ça n'est pas une priorité pour la Municipalité.

Postulat "Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés":

Les réponses de la Municipalité, par la voix de Madame Ronconi, sont à retrouver dans le préavis.

Discussion générale

Les commissaires sont dans l'ensemble enthousiastes et soulignent une bonne présentation, structurée pour donner une vision à court et à long terme. Tous sont d'accord pour dire que ce rapport-préavis va dans le bon sens, et que la ville bénéficiera beaucoup d'un verdissement réfléchi.

Il est relevé que l'impact financier proposé est partiel, car il ne tient compte ni des coûts de réalisation, ni des EPT nécessaires à l'entretien ultérieur. Les mesures sont étudiées et on verra ensuite. Il faudra donc allouer du personnel supplémentaire et permettre ainsi, ou non, la réalisation des propositions.

Les crédits d'étude sont à tiroirs, car il s'agit d'un grand projet aux étapes nombreuses. La transversalité des projets et l'association de Nyon à des expériences faites par d'autres communes comme Lausanne est saluée et constitue un ensemble cohérent, avec de nombreuses expertises.

Le préavis révèle les erreurs du passé, et espère que cela permettra peut-être de prendre de bonnes décisions à venir, en adaptant à la manière de faire du jour et peut-être du futur. Les choses changent, mais il faut vivre avec les erreurs du passé et néanmoins aller de l'avant.

Cependant quelques commissaires relèvent que le procédé de choix des mandataires pour repenser l'aménagement des préaux pourrait être plus efficace.

Un commissaire relève que le changement "en douce" du règlement est brutal, et que la flexibilité du cadre réglementaire devrait être conservée, à savoir privilégier les conseils aux règles strictes.

Il est regretté que les toitures végétalisées ne soient pas incluses à ce rapport-préavis. En effet, elles apportent énormément de fraîcheur et régulent les eaux de pluie en restituant l'humidité progressivement.

Un commissaire note, en ce qui concerne les mélanges de différentes essences d'arbres, que Prangins a étudié comment rafraîchir les bâtiments et il est ressorti que le meilleur moyen était de planter des buissons.

Un commissaire émet l'idée de créer un guichet pour aider et conseiller les privés plutôt que de les punir par un règlement communal répressif.

Conclusion :

La commission salue le travail fourni par les deux services municipaux qui ont réussi à mettre cette stratégie compliquée sur pied. La commission est globalement enthousiaste à l'idée de démarrer ce projet. Cependant, étant donné la faible emprise communale (18% du territoire) par rapport à la surface détenue par les privés, elle souligne le fait que pour obtenir des résultats tangibles, il serait très utile de mettre l'accent sur la formation des privés, en leur donnant par exemple accès à l'excellente présentation annexée.

Certains commissaires regrettent que les incidences financières ne soient que partielles, au vu du fait que ni les coûts de réalisation, ni des EPT nécessaires à l'entretien ultérieur n'apparaissent. Les mesures sont étudiées sans tenir compte de cette embûche. Il faudra que le Conseil soit à nouveau consulté pour allouer le personnel nécessaire et permettre ainsi, ou non, la réalisation des propositions.

Certains commissaires sont aussi étonnés d'apprendre le modus operandi des autorités qui consiste à modifier le règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions afin de modifier la flexibilité du cadre réglementaire (voir mesure 10). Ils préféreraient la manière de faire actuelle, à savoir privilégier les conseils aux règles strictes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 2024/141 concernant la Stratégie de végétalisation,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la Stratégie de végétalisation municipale ;
2. de prendre acte que le rapport-préavis N° 2024/141 vaut réponse aux postulats suivants :
 - a. postulat de M. le Conseiller communal Alexander Federau et consorts intitulés : « Plan canopée »,
 - b. postulat de M. le Conseiller communal Jacques Hanhart intitulé « Verdissons la ville »,
 - c. postulat de MM. les Conseillers communaux Gianluca Solimine et Raffaele Giannattasio intitulé : « Une pierre à l'édifice pour des jardins déminéralisés ! » ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 535'000.– pour financer les mesures de mise en œuvre de la stratégie végétalisation ;
4. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans en répartissant les montants de la manière suivante :
 - a. CHF 275'000.– pour le SDT,
 - b. CHF 150'000.– pour le SDE,
 - c. CHF 110'000.– pour le SDA ;
5. de prendre acte d'un dépassement non compensé de CHF 20'000.– au budget 2024 sur le compte N° 440.3185.00 – *Honoraires, frais d'études* afin de mettre en place la mesure 1 ;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 à 2030 du Service de l'environnement un montant annuel de CHF 7'000.– sur le compte N° 440.3185.00 – *Honoraires, frais d'études* afin de mettre en place la mesure 10 ;
7. de prendre acte que la Municipalité inscrira aux budgets 2025 à 2030 de l'Unité communication du Service de l'Administration générale un montant annuel de CHF 10'000.– sur le compte N° 110.3171.00 – *Frais d'information, promotion* afin de mettre en place la mesure 12.

La Commission

Caroline Bordier, présidente et rapporteure, Marina Alberti, Marco Carezza, Jacky Colomb, Laure Damtsas, Alexandre Dupuis, Vanessa Ischi Kaplan, Jacqueline Naepflin Karlen, Taïna Pieren, Alexia Seguy,